

## Histoire d'une Légende

Le 25 juin 1512, *Pierre Bermondet*, seigneur du *Boucheron*, de la *Quintaine* et de *Saint-Laurent-sur-Gorre*, conseiller du Roi et lieutenant général de la Sénéchaussée du *Limousin*, était assassiné à *Saint-Laurent-de-Céris* par des argousins au service de *François de Pontville*, vicomte de *Rochechouart*, sénéchal de *Saintonge*.

Le 9 juillet 1513, le Parlement de *Paris* rendait, en latin judiciaire, un long arrêt condamnant *François de Pontville* à être décapité sur la place du Château de *Limoges*, à faire un certain nombre de réparations, à voir son château de *Rochechouart* exécuté féodalement, c'est-à-dire les tours rasées au niveau des bâtiments les plus proches et tous les arbres de sa forêt abattus.

Les hommes qui avaient commis l'assassinat devaient être pendus, les uns à *Saint-Laurent-de-Céris*, sur le lieu du meurtre, les autres devant la porte du Château de *Rochechouart*.

La sentence fut exécutée, sauf que *François de Pontville* put se dérober aux recherches et obtint plus tard sa grâce, mais seulement de la vie. Cette sentence lui avait coûté environ 200,000 écus et la Vicomté de *Rochechouart* ne s'est jamais relevée de cette dépense.

Les causes de ce crime étaient assez complexes.

Les archives du château de *Cromières* nous apprennent que *Pierre Bermondet* tenait de son père, *Martial Bermondet*, le château de la *Quintaine*, paroisse de *Panazol*, près de *Limoges*, l'important fief du *Boucheron*, avec ses dépendances, paroisse de *Oradour-sur-Vayres* et la fondalité de *Saint-Laurent-sur-Gorre*, ces deux derniers dépendant de la Vicomté de *Rochechouart*.

Pourquoi *François de Pontville* désirait-il acheter le Fief du *Boucheron* à *Pierre Bermondet*? C'est ce qu'on ignore. Le certain est qu'il le sollicita en vain de lui faire cette cession. — Ne pouvant l'obtenir, il imagina de faire établir un acte de vente en due forme et d'y imiter la signature de *Pierre Bermondet*.

Pour éviter les protestations du faux vendeur, le plus simple était de le supprimer.

Sous prétexte de régler diverses questions de propriété, *François de Pontville* convoquait d'abord à *Nontron* le Lieutenant Général, qui s'y rendait accompagné de son notaire. Des assassins avaient été apostés sur la route, mais en voyant que *Pierre Bermondet* était avec son notaire, ils n'osèrent pas l'assaillir.

Alors le Vicomte de *Rochechouart* faisait venir *Pierre Bermondet* au château même de *Rochechouart*, mais les meurtriers refusèrent de marcher, disant que l'assassinat ne pourrait pas se cacher dans le château et qu'il devait se faire sur la route.

Sous divers prétextes, *Pierre Bermondet* fut ainsi promené de *Rochechouart* en *Saintonge*, jusqu'à *Tonnay-Charente* sans que les gens qui le suivaient pussent trouver une occasion. En revenant vers *Limoges*, il s'arrêtait à *Saint-Laurent-de-Céris* pour y coucher; Les assassins s'introduisaient dans sa chambre, et l'étranglaient dans son lit, sans lui avoir donné le temps de se confesser, ni de faire son testament, ce que l'arrêt de *Paris* considère comme circonstances aggravantes.

Il semble, d'après l'arrêt du Parlement, que *François de Pontville* fut en même temps à *Saint-Laurent*, mais logé dans une autre maison. Il revenait à *Rochechouart* et y donnait une fête pour célébrer son acquisition du *Boucheron*. — Sa quiétude ne fut pas longue, car un an plus tard il était condamné, comme nous l'avons vu plus haut.

*Pierre Bermondet* fut inhumé dans une chapelle particulière de l'Eglise de *Panazol*, et: une inscription aux frais du Vicomte de *Rochechouart* rappelait le crime et le châtement. — Trois autres inscriptions sur plaques de cuivre étaient placées à *Rochechouart*, *Limoges* et *Saint-Laurent-de-Céris*. A *Saint-Laurent*, la maison où le meurtre avait été commis; avait été rasée. Avec le temps, les inscriptions des plaques se sont effacées, mais les tours de *Rochechouart* sont restées rasées jusqu'à la Révolution. Seuls, les couronnements des deux tours de la façade ont été rétablis par la ville de

*Rochechouart* quand elle a fait l'acquisition du château après la Révolution, pour y placer la Sous-Préfecture et le Tribunal. Telle est l'histoire exacte de cet assassinat. Il est inutile de dire qu'il avait produit dans la région une émotion intense. Mais les causes de ce meurtre, banale affaire d'intérêt, ne donnaient pas un aliment suffisant à l'imagination populaire; peu à peu, une légende se forma, transformant les choses.

Saint-Laurent-de-Céris ne disait rien aux gens de *Rochechouart*, alors que Saint-Laurent-de-Gorre était à leur portée, et, précisément, *Pierre Bermondet* était Seigneur de Saint-Laurent-sur-Gorre. Le lieu de l'assassinat y fut transféré.

Bien que les *Bermondet* ne soient devenus propriétaires du château de *Cromières* qu'en 1656, *Pierre Bermondet* devint un *Cromières* par anticipation de 140 ans.

La question d'intérêt, cause du crime, était trop complexe et trop vulgaire pour retenir l'attention, il fallait trouver autre chose. Cet autre chose fut fourni par les armoiries des *Bermondet*:

Trois mains appaumées d'argent sur champ d'azur.

Il y avait une vieille légende locale: Un chevalier rencontre un loup et le manque de son arbalète, le loup l'attaque et le chevalier finit par s'en débarrasser après lui avoir coupé une patte, qu'il conserve et rapporte chez lui. Il trouve sa femme toute défaite et cachant un de ses bras. Il veut lui offrir la patte du loup, mais elle s'est transformée en main de femme. En même temps, il voit que sa femme a la main coupée, celle qu'il rapporte s'ajuste au bras! La femme accablée avoue que c'est elle le loup garou, et son mari la livre à la justice comme sorcière.

Il y avait en outre une vieille légende d'après laquelle un seigneur des environs aurait fait la cour à une châtelaine de *Rochechouart* pendant que son mari était à la croisade contre les *Albigéois*. A son retour, le seigneur de *Rochechouart* aurait tué son trop galant voisin et lui aurait coupé les mains pour les rapporter à son épouse.

Voilà donc enfin la légende qui peut se former au complet. Le seigneur de *Cromières* fait une visite à *Jacquette* de *La Rochefoucauld*, femme de *François de Pontville*, alors que son mari est à la chasse. A son retour, le vicomte de *Rochechouart* reçoit de sa femme le récit de cette visite, et la vicomtesse ajoute qu'elle a remarqué combien les mains de M. de *Cromières* sont admirables.

Le vicomte de *Rochechouart*, mordu par la jalousie, remonte à cheval avec ses gens, retrouve *Cromières* à Saint-Laurent-sur-Gorre, le fait tuer par ses hommes, lui coupe les mains, et les rapporte à la vicomtesse horrifiée.

La légende de la main coupée est restée orale jusque à la première moitié du XIXe siècle. Dans l'histoire de l'Abbaye de Saint-Martial, par le P. *Bonaventure*, dans la description des monuments du *Limousin* par *Allou*, il n'y a que des erreurs de dates, et Saint-Laurent-de-Céris est devenu Saint-Laurent-sur-Gorre.

En 1837, un journal local raconte la légende de la main coupée comme une histoire authentique. Le général de *Rochechouart*, dans son histoire de la maison de *Rochechouart*, publiée en 1859, raconte les deux légendes, celle du XIIIe siècle, et celle du XVIIe. Cette dernière acceptée comme véritable, devient à partir de ce moment là un fait historique qu'on retrouve chez les auteurs les plus sérieux et dans maints passages du Bulletin de la Société archéologique du *Limousin*.

En 1904, se produit un fait nouveau.

Il y avait une autre légende d'après laquelle en démolissant la forteresse de *Courbefy*, on aurait trouvé dans un mur le squelette d'un homme avec la main coupée et c'était bien certainement celui de *Pierre Bermondet*. Malheureusement pour cette tradition, la forteresse romaine de *Courbefy*, détruite pendant les guerres des *Anglais*, n'a jamais fait partie de la vicomté de *Rochechouart*.

Mais, cette fois, ce n'était pas une légende, un squelette authentique fut paraît-il trouvé dans un des murs de *Rochechouart*, et il n'avait pas de mains. A l'instant, on en fit le corps de *Pierre Bermondet*, bien que son tombeau officiel fut en l'Eglise de *Panazol*.

L'affaire fit du bruit, et l'abbé *Leclerc* entreprit de débrouiller toute cette histoire. Les documents

qu'on possédait étaient tous contradictoires, tant pour la date que pour le lieu et les circonstances. Il fallait arriver à découvrir l'Arrêt lui-même du Parlement, déposé aux Archives, et ensuite le lire, ce qui n'était pas facile. L'arrêt fut trouvé, déchiffré, et en 1910 l'abbé *Leclerc* publiait dans le Bulletin de la Société archéologique du *Limousin* un historique de la question et le texte même du jugement. La vérité entière était rétablie, les motifs du crime, le voyage imposé à *Pierre Bermondet* de *Limoges* à *Nontron*, puis à *Rochechouart*, puis à *Tonnay-Charente* et enfin à *Saint-Laurent-de-Céris* où l'assassinat eu lieu.

L'affaire intéresse un peu la *Charente*, puisque le crime fut, commis à *Saint-Laurent-de-Céris*, qui était d'ailleurs une enclave du *Poitou*, et parce que *François de Pontville* était sénéchal de *Saintonge*, une importante partie de notre département ayant fait partie de la *Saintonge*.

Cette affaire est curieuse parce qu'elle montre quelles sont les déformations que peuvent subir les faits en apparence les plus simples quand ils nous sont transmis par la tradition populaire. Certes, il y a toujours un certain fond de vérité, mais tellement défigurée qu'il devient impossible de la reconnaître.

